

ESPACE MUNI
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026

ESPACE MUNI
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ESPACE MUNI

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'**ESPACE MUNI** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes, l'organisme tire des produits activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, de l'actif à court terme aux 31 mars 2026 et 31 mars 2025 et de l'actif net aux 1er avril 2025 et 2024 et 31 mars 2026 et 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2026 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 27 août 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



1

Brossard
Le 30 septembre 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A147067

ESPACE MUNI**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026****4**

	2026	2025 (redressé)
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions :		
Ministère de la Santé et des Services Sociaux		
Encadrement MADA	175 943	89 444
Fonctionnement MADA	115 000	115 000
Réseautage MADA	28 050	-
Ministère de la Santé et des Services sociaux - EIS	19 037	57 235
Ministère de la famille		
Fonctionnement PFM	175 000	175 000
Encadrement PFM	-	18 208
Secrétariat aux Aînés - QADA	134 153	11 391
Fondation Lucie et André Chagnon (note 11)	527 500	407 403
Ministre de la Condition Féminine	89 486	46 577
Développement économique de l'agglomération de Longueuil	5 608	-
Fondation Walton		
Voisins solidaires	7 211	512 147
Services aux municipalités	175 016	175 389
Revenus de gestion - Collectif des partenaires	48 940	36 000
Cotisations	74 182	83 970
Colloque et inscriptions	45 794	3 189
Divers	39 099	23 562
MétaPrisme	20 815	34 283
	<u>1 680 834</u>	<u>1 788 798</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 147 051	1 117 770
Honoraires des accompagnateurs / chargés de projet	84 422	104 345
Déplacements et représentation	75 537	46 291
Loyer	73 781	71 809
Honoraires professionnels	68 619	149 661
Frais de logiciels et soutien technique	36 208	19 347
Autres charges	30 747	26 380
Frais d'hébergement	16 857	9 584
Frais d'impression et autre frais de poste	14 945	14 725
Frais de rencontres d'équipes et de formation	12 474	11 905
Frais de site Web	11 787	34 036
Frais de versement de subvention	8 111	263 559
Redevances	7 426	16 585
Publicité et autres frais de promotions	5 861	35 097
Frais de début de mandat	4 532	4 760
Frais de fin de mandat	3 760	3 490
Amortissement des immobilisations corporelles	14 030	17 198
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 020	7 974
	<u>1 628 168</u>	<u>1 954 516</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>52 666</u>	<u>(165 718)</u>

ESPACE MUNI**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026****5**

	Investi en immobili- sations	Non affecté	2026 Total	2025 Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT				
DÉJÀ ÉTABLI	41 931	(70 858)	(28 927)	(190 533)
REDRESSEMENTS SUR LES EXERCICES ANTÉRIEURS (note 2)	-	8 955	8 955	252 659
REDRESSÉ	41 931	(61 903)	(19 972)	145 746
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(26 050)	78 716	52 666	(165 718)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 826	(6 826)	-	-
SOLDE À LA FIN	22 707	9 987	32 694	(19 972)

ESPACE MUNI**BILAN****31 MARS 2026****6**

	2026 \$	2025 (redressé) \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	412 298	237 040
Débiteurs (note 4)	163 540	113 403
Apports à recevoir	94 750	495 009
Frais payés d'avance	27 615	26 361
	698 203	871 813
DÉPÔT DE GARANTIE	4 215	4 215
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	10 953	18 157
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 6)	11 754	23 774
	725 125	917 959
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	224 473	213 798
Produits perçus d'avance	33 462	73 173
Apports reportés (note 9)	359 645	401 064
Apports à payer	45 582	45 582
Collectif des partenaires en développement communautaires (note 10)	29 269	204 314
	692 431	937 931
ACTIF NET (NÉGATIF)		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	22 707	41 931
NON AFFECTÉ	9 987	(61 903)
	32 694	(19 972)
	725 125	917 959

Pour le conseil d'administration,Isabelle Lizée, administrateur

_____, administrateur

ESPACE MUNI**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026****7**

	2026	2025
	\$	(redressé)
		\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	52 666	(165 718)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 030	17 198
Amortissement des immobilisations incorporelles	12 020	7 974
	78 716	(140 546)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	278 413	(380 781)
	357 129	(521 327)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 826)	(4 336)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Collectif des partenaires en développement communautaires	(175 045)	(21 793)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	175 258	(547 456)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	237 040	784 496
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	412 298	237 040

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Espace MUNI, (l'« organisme ») anciennement connu sous le nom de « Carrefour Action Municipale et Familles », est constitué en vertu de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec ». Il est un organisme à but non lucratif au sens de la « Loi sur l'impôt sur le revenu ». L'organisme a été constitué suite à une fusion des deux organismes, le « Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé » et le « Carrefour Action Municipale et Familles ». Son objectif est d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés.

2. REDRESSEMENTS SUR LES EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, la direction a constaté que les revenus et les dépenses associés au « Collectif des partenaires en développement des communautés » n'auraient pas dû être constatés au brut dans les états financiers d'« Espace MUNI ». En effet, « Espace MUNI » agit à titre de mandataire pour le collectif. Ainsi, seulement les revenus de gestion doivent être constatés dans l'état des résultats de l'organisme.

Aussi, au 31 mars 2025, les subventions à recevoir et les apports reportés en lien avec la « Fondation Lucie et André Chagnon » ont été diminués de 527 500 \$ chacun, et ceux en lien avec le Secrétariat aux aînés, Encadrement MADA ont été diminués de 15 120 \$, sans impact sur le solde de l'actif net.

Les subventions à recevoir et les apports reportés en lien avec « Secrétariat aux Aînés - QADA » ont été diminués de 11 391 \$ chacun, sans impact sur le solde de l'actif net.

De plus, la direction a constaté que certains apports reportés étaient erronés au 31 mars 2025. Pour refléter les corrections, les revenus et les subventions à recevoir ont été diminués de 4 170 \$, les apports reportés diminués de 19 500 \$ et le solde au début de l'actif net de a été réduit de 15 330 \$.

Le tableau suivant présente l'incidence de la révision susmentionnée sur le bilan et l'état des résultats de l'organisme.

\$

Incidence sur les postes du bilan (31 mars 2025)

Actif

Subventions à recevoir (diminution)	<u>564 556</u>
-------------------------------------	----------------

Passif

Apports reportés (diminution)	<u>(573 511)</u>
-------------------------------	------------------

Actif net

Actif net non affecté	<u><u>8 955</u></u>
-----------------------	---------------------

Incidence sur les postes de l'état de l'évolution de l'actif net au 1er avril 2025

Redressement à l'année 2025	(6 375)
-----------------------------	---------

Redressement aux années antérieures à 2025	<u>15 330</u>
--	---------------

Actif net non affecté	<u><u>8 955</u></u>
-----------------------	---------------------

2. REDRESSEMENTS SUR LES EXERCICES ANTÉRIEURS (suite)

\$

Incidence sur les postes de l'état des résultats (exercice terminé le 31 mars 2025)**Produits**

Fiducie - Collectif des partenaires	(406 550)
Revenus de gestion - Collectif des partenaires	36 000
Voisins solidaires	<u>(6 375)</u>
	<u>(376 925)</u>

Charges

Salaires et charges sociales	190 767
Honoraires professionnels	87 320
Frais de rencontres d'équipes et de formation	385
Déplacements et représentation	10 318
Frais d'hébergement	1 988
Autres charges	6 915
Frais de logiciels et soutien technique	3 137
Frais de site Web	11 065
Publicité et autres frais de promotions	3 305
Frais de versement subvention	<u>55 350</u>
	<u>370 550</u>

Insuffisance des produits sur les charges	<u><u>(6 375)</u></u>
--	-----------------------

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles amortissables.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Revenus d'honoraires - Services aux municipalités

Les revenus d'honoraires sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Selon cette méthode, les revenus d'honoraires incluant les profits sont constatés proportionnellement au degré d'avancement des travaux. L'organisme utilise la méthode des efforts fournis selon laquelle le degré d'avancement est calculé en fonction des heures engagées à la date des états financiers par rapport au total estimatif des heures. Les travaux en cours sont évalués en tenant compte des heures travaillées à facturer et des débours effectués pour les clients. Les pertes sont comptabilisées dès qu'il est possible de les déterminer.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Activités et apports des participants

Les produits d'activités et les apports des participants sont constatés lorsque l'activité a été réalisée ou que les services ont été livrés.

Colloque et inscriptions

Les produits de colloque et d'inscriptions sont constatés lorsque les services sont rendus.

Cotisations

Les revenus de cotisations sont constatés à titre de produits au prorata des exercices auxquels ils se rapportent.

VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES

L'organisme présente plusieurs de ses produits et charges ventilés dans différents projets.

- Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata des heures travaillées pour chaque projet.
- Les autres charges sont ventilées selon le coût réel pour chacun des projets.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des apports à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et incorporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Frais de logiciels et soutien technique » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

4. DÉBITEURS

	2026 \$	2025 \$
Clients	165 255	113 403
Provision pour dépréciation	<u>(7 919)</u>	<u>-</u>
	157 336	113 403
Taxes sur les transactions commerciales	<u>6 204</u>	<u>-</u>
	<u>163 540</u>	<u>113 403</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	19 353	19 353	-
Matériel informatique	98 227	87 274	18 157
	<u>117 580</u>	<u>106 627</u>	<u>18 157</u>

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Droits d'image	8 025	6 550	4 150
Site Web	36 634	26 355	19 624
	<u>44 659</u>	<u>32 905</u>	<u>23 774</u>

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 85 000 \$ portant intérêts au taux de 7,95 %, renouvelable annuellement. Au 31 mars 2026, la marge de crédit est inutilisée.

L'organisme dispose aussi d'une carte de crédit d'un montant autorisé de 20 000 \$ portant intérêts au taux de 7,95 %. Au 31 mars 2026, le solde de la carte de crédit était de 3 425 \$ et est comptabilisé dans les créditeurs.

8. CRÉDITEURS

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	70 560	71 891
Charges sociales	10 681	10 827
Taxes sur les transactions commerciales	-	9 268
Salaires et vacances	<u>143 232</u>	<u>121 812</u>
	<u>224 473</u>	<u>213 798</u>

9. APPORTS REPORTÉS

	2026			
	Solde au 31 mars 2025 \$	Encaissé \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2026 \$
Secrétariat aux Aînés - Encadrement MADA	70 307	134 021	(175 943)	28 385
Ministère de la Condition Féminine	138 000	66 000	(89 486)	114 514
Ministère de la Santé et des Services sociaux - EIS	19 037	-	(19 037)	-
Voisins solidaires	7 211	-	(7 211)	-
Secrétariat aux Aînés - QADA	145 649	205 250	(134 153)	216 746
Colloque	20 860	24 933	(45 794)	-
	<u>401 064</u>	<u>430 204</u>	<u>(471 624)</u>	<u>359 645</u>
	2025			
	Solde au 31 mars 2024 \$	Encaissé \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2025 \$
Secrétariat aux Aînés - Encadrement MADA	18 716	141 035	(89 444)	70 307
Ministère de la famille - Fonctionnement PFM	-	175 000	(175 000)	-
Ministère de la famille - Encadrement PFM	7 588	10 620	(18 208)	-
Ministère de la Condition féminine	67 159	117 418	(46 577)	138 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux - EIS	76 272	-	(57 235)	19 037
Voisins solidaires	142 180	377 178	(512 147)	7 211
Secrétariat aux Aînés - QADA	-	157 040	(11 391)	145 649
Colloque	-	20 860	-	20 860
	<u>311 915</u>	<u>999 151</u>	<u>(910 002)</u>	<u>401 064</u>

10. COLLECTIF DES PARTENAIRES EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRES

L'organisme agit à titre de mandataire pour le « Collectif des partenaires en développement communautaire » dans le cadre du « Projet CPDC - Travailler Ensemble de la Fondation Lucie et André Chagnon ». Dans ce rôle, il assure la gestion administrative et financière du projet, incluant la réception et la distribution des fonds, au nom et pour le compte du collectif, sans en supporter les risques ni en tirer les bénéfices économiques.

	2026 \$	2025 \$
Solde au début	204 314	220 789
Sommes reçues	368 974	371 436
Charges encourues	<u>(544 019)</u>	<u>(387 911)</u>
Solde à la fin	<u><u>29 269</u></u>	<u><u>204 314</u></u>

11. FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

	2026 \$	2025 \$
Produits		
Subvention	527 500	407 403
Divers	<u>15 432</u>	<u>8 093</u>
	<u><u>542 932</u></u>	<u><u>415 496</u></u>
Charges		
Salaires et charges sociales	486 617	495 592
Honoraires professionnels	21 365	49 939
Honoraires des accompagnateurs / chargés de projet	747	1 197
Frais de rencontres d'équipes et de formation	75	75
Déplacements et représentation	11 238	4 589
Frais d'hébergement	3 679	2 147
Frais de logiciels et soutien technique	2 574	1 779
Frais de site Web	4 595	23 174
Publicité et autres frais de promotions	-	1 440
Frais d'impression et autre frais de poste	10 010	10 129
Autres charges	2 961	5 638
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>9 487</u>
	<u><u>543 861</u></u>	<u><u>605 186</u></u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u><u>(929)</u></u>	<u><u>(189 690)</u></u>

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux échéant en juin 2027 totalise 92 850 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2027	74 207
2028	<u>18 643</u>
	<u><u>92 850</u></u>

13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026 \$	2025 \$
Débiteurs	(50 137)	50 234
Apports à recevoir	400 259	(202 280)
Frais payés d'avance	(1 254)	(19 281)
Créditeurs	10 675	70 237
Produits perçus d'avance	(39 711)	9 427
Apports reportés	<u>(41 419)</u>	<u>(289 118)</u>
	<u><u>278 413</u></u>	<u><u>(380 781)</u></u>

14. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de ses comptes clients.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.